



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## **SERVICES D'APPUI AU RESEAU**

### **Bilan intermédiaire**

La rencontre du jeudi 20 avril 2017 entre la DG et les organisations syndicales visait à présenter le premier bilan d'étape intermédiaire de l'expérimentation des SAR (Service d'Appui au Réseau). Aujourd'hui les SAR sont expérimentés dans 29 directions.

**Pour la CFTC, les évolutions en matière organisationnelle à la DGFIP ont principalement pour origine les suppressions d'emplois subies depuis plus de 10 ans.**

**A la DGFIP, toute réorganisation vise à suppléer un manque de moyens.**

**Toutefois, pour la CFTC, dans une approche pragmatique, l'évolution des nouvelles technologies peut permettre d'envisager des évolutions organisationnelles.**

C'est ce que la DG a décidé d'expérimenter.

**Toutefois, si la CFTC n'est pas opposée à une évolution organisationnelle intégrant le travail à distance, c'est à la condition que cela soit gagnant pour les agents.**

**Sur ce point, la CFTC regrette l'absence de données portant sur le ressenti des agents et des comptables travaillant dans le périmètre des SAR (conditions des vie au travail, attractivité des missions du SAR, intérêt au travail, impact sur la nouvelle organisation du travail...).**

**Quel est l'impact humain de ce nouveau dispositif ?**

La DG s'est engagée à enrichir les prochains bilans avec des données complémentaires.

Le SAR conduit à une industrialisation de l'exercice des missions. Si cela peut permettre le développement d'une expertise réelle cela peut également conduire à une perte d'intérêt au travail pouvant générer un turn-over important des équipes ce qui à terme est préjudiciable.

**Pour la CFTC, le SAR est un moyen de maintenir l'implantation des trésoreries au plus près des territoires. Ce n'est pas un facteur négligeable dans un contexte de restructurations, fusions de RAN qui peuvent avoir un impact conséquent pour les agents.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



**Pour la CFTC, le dispositif SAR ne doit pas faire perdre le contrôle aux comptables. Il est nécessaire d'envisager un contrôle interne adapté afin que les comptables ne soient pas marginalisés. Ils doivent pouvoir s'assurer que :**

**Les opérations sont réalisées**

**Les opérations sont correctement réalisées**

**Une organisation du travail en back office a un impact sur la détermination de l'autorité qui exerce le contrôle interne et les modalités concrètes de réalisation.**

La DG a confirmé que le comptable déléguant conserve la main d'autant plus que ses responsabilités sont engagées sur les opérations des SAR.

Elle a défini et détaillé deux axes principaux pour adapter et enrichir le contrôle interne dans ce nouveau contexte:

- le dispositif de contrôle interne doit permettre au chef de poste comptable déléguant de bénéficier de garanties au titre de ses activités transférées au SAR
- le dispositif de contrôle interne doit être renforcé pour permettre de sécuriser la réalisation des missions effectuées

L'expérimentation SAR n'a pas, pour le moment, vocation à être amplifiée. Toutefois, un certain nombre de directions sollicitent la DG pour bénéficier d'informations sur le fonctionnement du dispositif.

Le SAR concerne exclusivement le SPL sans viser la mission de conseil. Elle n'a pas la même vocation que les EDR. Le SAR apporte un appui pérenne et non ponctuel comme les EDR.

**Un dispositif fonctionne de façon optimale lorsqu'il dispose de moyens suffisants. Or, dans le contexte actuel, lorsqu'on affecte des moyens à une structure (ici le SAR) c'est bien souvent qu'ils ont été retirés à une autre (souvent des agents des EDR dans le cadre de l'expérimentation).**

**Pour la CFTC, c'est la limite de l'exercice.**

**La DG devra se donner les moyens de ses ambitions si elle veut la réussite et le développement des SAR.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**